

Image not found or type unknown



Promesse de vente et délai d'action en justice

Par **Leo ILDA**, le **16/05/2017** à **22:32**

bonjour

je bénéficie d'une promesse de cession de parts sociales, nous sommes d'accord sur l'objet et le prix et avons indiqué (sans sanction) que cela devait se réaliser avant fin 2016. mon cocontractant ne veut plus me les céder disant que c'est trop tard. je souhaite exécuter ce contrat en justice. il y a t il un délai de prescription svp? merci